

**Bruxelles, le 12 septembre 2025
(OR. en)**

12707/25

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0235 (COD)**

**PECHE 256
CADREFIN 188
FIN 1065
CODEC 1251**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	11757/25 + COR 1 + COR 2 REV 1
Objet:	Établissement des conditions de mise en œuvre du soutien de l'Union à la politique commune de la pêche, au pacte européen pour l'Océan et à la politique maritime et aquacole de l'Union pour la période 2028-2034
	• Présentation par la Commission • Débat d'orientation

1. Le 16 juillet 2025, la Commission a présenté sa proposition de cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034¹, ainsi que plusieurs propositions connexes. Celles-ci ont été complétées par un deuxième ensemble de propositions, adoptées le 3 septembre.
2. Le CFP proposé diffère considérablement du cadre actuel. En ce qui concerne les futurs financements de l'Union, une boîte à outils unique et des fonds moins nombreux sont destinés à se substituer au nombre actuellement élevé de règlements et de programmes. Au titre de la proposition, le soutien s'articule autour de trois grands domaines matériels: (1) La cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité; (2) La compétitivité, la prospérité et la sécurité; et (3) l'Europe dans le monde.

¹ Documents ST 11691/25 + ADD 1.

3. Le soutien à la pêche, au pacte européen pour l'Océan et à la politique maritime et de l'aquaculture devrait principalement être apporté au titre du Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité², dans le cadre des plans de partenariat national et régional (PNR). Des règles spécifiques concernant la mise en œuvre des opérations figurent dans la proposition sectorielle relative aux conditions de mise en œuvre du soutien de l'Union à la politique commune de la pêche, au pacte européen pour l'Océan et à la politique maritime et aquacole de l'Union dans le cadre du Fonds pour les partenariats nationaux et régionaux³.
4. Différentes instances préparatoires du Conseil ont commencé l'examen des propositions relevant de leur compétence. Le groupe "Politique de la pêche" a entamé l'examen de la proposition sectorielle relative aux conditions de soutien à la PCP et aux secteurs connexes, à l'exception des dispositions directement traitées par le groupe ad hoc sur le CFP. Le sous-groupe du groupe ad hoc sur le CFP chargé des plans PNR examinera les dispositions relatives à la pêche relevant de sa compétence.
5. Le Conseil est invité à tenir un débat d'orientation sur la proposition sectorielle, afin de fournir des orientations en vue de la poursuite de l'examen de la proposition au sein des instances préparatoires compétentes du Conseil.

² Documents ST 11815/25 REV 1 + ADD 1 + ADD 2 + COR 1.

³ Documents ST 11757/25 + COR 1 + COR 2 REV 1.